



Point Info International

[A savoir...](#)[FAQ](#)[Ressources](#)[Témoignages](#)

Construire votre projet



Pour commencer

- > Se former
- > Etre agriculteur en France
- > Les étapes pour s'installer en France



Sur quelle exploitation s'installer

- > Trouver une propriété
- > Acheter ou louer ?
- > Acheter avec la Safer
- > Jeunes agriculteurs et Safer
- > Activité foncière des Safer



Boîte à outils

- > Statut juridique
- > Financement
- > Fiscalité des exploitations agricoles

[Les différents régimes d'imposition](#)

Et pour l'agriculteur exploitant au sein d'une société ?

Quelles sont les activités imposables ?

Les taux et tranches d'imposition

Quelles sont les formalités ?

La TVA

- > Les risques et leurs assurances

- > Protection sociale



Finalisation du projet

- > Autorisation d'exploiter
- > Droits à produire et à prime, PAC
- > Formalités diverses

Etes-vous prêts ?[Boîte à outils / Fiscalité des exploitations agricoles / Les différents régimes d'imposition / Quelles sont les règles des différents régimes ?](#)

Quelles sont les règles des différents régimes ?

La détermination du régime d'imposition de plein droit d'une exploitation agricole se fait en fonction de deux paramètres :

- :: le montant de la moyenne de ses recettes calculé sur les deux dernières années consécutives,
- :: et le **cadre juridique** de son installation (agriculteur à titre individuel, associé au sein d'une société).



Votre régime de plein droit peut être obligatoire ou bien vous pouvez décider d'opter pour un régime différent.

Calcul du chiffre d'affaire moyen : quelles sont les recettes à prendre en compte ?

- << ventes d'immobilisations : terres, bâtiments, matériels
- << autoconsommation familiale
- << soulte d'entraide
- << subventions d'équipement
- << recettes accessoires de caractère commercial : travaux d'entreprise, pension d'animaux ...
- << recettes liées à la propriété : droit de chasse, locations d'immeubles
- << ristournes sur achats
- << remboursement crédit T.V.A.
- << apports de stocks à un GAEC en contre partie de parts sociales

Agriculteur à titre individuel : pour quel régime opter ?

Moyenne Chiffre d'affaires années N-1 et N-2 (seuils)	Régime
< 76 300 €	Forfait
76 300 € à 274 400 €	Réel simplifié
> 274 400 €	Réel normal

[Accueil](#) | [Écrivez-nous](#) | [Plan du site](#) | [Informations légales](#) | [Qui sommes-nous ?](#)

Contact : +33 (0)1.44.69.86.10



L'impôt sur le revenu

[Taux et tranches d'imposition](#)[Activités imposables](#)[Formalités](#)[Différents régimes d'imposition](#)